

Votants : 83
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 janvier 2015
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 janvier 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 26 janvier 2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE PERIMETRE DU PRUS - AVENANT N°2

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Jean-Claude BARRAUD, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Thierry BEAUFILS, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Michel BOURUMEAU, Christian BREMAUD, Amaury BREUILLE, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Brigitte COMPETISSA, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Michel SIMON, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Michel VEDIE

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Christelle CHASSAGNE à Simon LAPLACE, Romain DUPEYROU à Florent SIMMONET, Anne-Lydie HOLTZ à Jeanine BARBOTIN, Dominique JEUFFRAULT à Alain BAUDIN, Guillaume JUIN à Agnès JARRY, Rabah LAICHOUR à Brigitte COMPETISSA, Jacqueline LEFEBVRE à Marc THEBAULT, Michel PAILLEY à Marie-Chantal GARENNE, Sebastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Sylvette RIMBAUD à Christine HYPEAU, Nathalie SEGUIN à Gérard EPOULET

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Joël MISBERT, Rose-Marie NIETO, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG

Titulaires absents excusés :

Dany BREMAUD, Christelle CHASSAGNE, Romain DUPEYROU, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOUR, Jacqueline LEFEBVRE, Michel PAILLEY, Sebastien PARTHENAY, Sylvette RIMBAUD, Nathalie SEGUIN

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Yamina BOUDAHMANI

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 26 JANVIER 2015

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA VILLE DE NIORT POUR LA CONCEPTION ET LA REALISATION DE TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE POUR LES TRANSPORTS EN COMMUN DANS LE PERIMETRE DU PRUS - AVENANT N°2

Monsieur **Alain LECOINTE**, Membre du Bureau Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération en date du 27 juin 2011, le Conseil d'Agglomération a approuvé la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté d'Agglomération de Niort et la Ville de Niort relative à la conception et à la réalisation des travaux d'infrastructures pour les transports en commun dans le périmètre de l'opération du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale du Clou Bouchet à Niort.

Lors de sa séance du 4 juin 2012, le Conseil d'Agglomération a approuvé l'avenant n°1 à ladite convention permettant d'ajuster les coûts prévisionnels des ouvrages au regard des montants de travaux définis lors de l'attribution des marchés publics.

Les travaux des ouvrages spécifiques au transport en commun sur le périmètre du PRUS sont entrés dans leur dernière phase de réalisation.

Le volet financier de la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la CAN et la Ville de Niort, article 13 du Titre I modifié par l'article premier de l'avenant n°1 de la convention, définit une marge de tolérance à l'estimation du coût global de l'opération à hauteur de 5%.

Les travaux d'infrastructures pour les transports en commun au regard des adaptations techniques, des aléas de chantiers et des demandes de modifications de travaux, ne permettent pas de respecter cette marge de tolérance de 5%.

Il convient, par voie d'avenant n°2 de modifier les montants indiqués dans l'article premier de l'avenant n°1 de la convention, en lien avec la réalité des coûts.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n°2 à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage à souscrire avec la Ville de Niort,
- Autoriser le Président ou le Membre du Bureau Délégué à le signer.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Alain LECOINTE

Membre du Bureau Délégué